

**DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
À SA CENT VINGT-QUATRIÈME SESSION**

Riyad (Arabie saoudite), 8 novembre 2025

Adoption de l'ordre du jour.....	2
Rapport sur le groupe de travail interinstitutions sur le tourisme et l'action climatique et le comité du mérite et de l'excellence.....	3
Tendances actuelles du tourisme international.....	4
Exécution du programme général de travail pour 2024-2025.....	5
Situation financière de l'Organisation.....	6
Rapport sur les ressources humaines.....	8
Projet de programme de travail et budget pour 2026-2027.....	9
Membres de l'Organisation.....	10
Rapport sur les bureaux régionaux et thématiques.....	12
Désignation des pays hôtes pour la Journée mondiale du tourisme 2026 et 2027.....	14
Rapport sur les activités du Conseil exécutif à l'Assemblée générale.....	15
Proposition de la République dominicaine : institutionnalisation du sommet d'ONU Tourisme pour l'Afrique et les Amériques (CAM-CAF) et création d'un mécanisme de coopération Sud-Sud.....	16
Déclaration de Riyad sur l'avenir du tourisme.....	17

CE/DEC/1(CXXIV)

Point 1 de l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour
(document CE/124/1 prov. rev.1)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa cent vingt-quatrième session tel qu'il a été proposé.

Point 3 de l'ordre du jour
**Rapport sur le groupe de travail interinstitutions sur le tourisme et l'action climatique et le
comité du mérite et de l'excellence**
[document CE/124/3]

Le Conseil exécutif,

Rappelant sa décision 12(CXXIII),

Ayant examiné le rapport sur le groupe de travail interinstitutions sur le tourisme et l'action climatique et le comité du mérite et de l'excellence,

1. *Prend note* du mandat pour le groupe de travail interinstitutions sur le tourisme et l'action climatique à l'Annexe I du rapport ; et
2. *Prend note en outre* du mandat pour le comité du mérite et de l'excellence à l'Annexe II du rapport.

Point 4 a) de l'ordre du jour
Tendances actuelles du tourisme international
[document A/26/4(a)]

Le Conseil exécutif

1. *Accueille favorablement* le rapport présenté par le Secrétaire général ainsi que le suivi continu par ONU Tourisme des tendances du tourisme international ; et
2. *Charge* le Secrétaire général de continuer d'assurer le suivi des tendances et de tenir les Membres informés en conséquence, en se félicitant en particulier des actualisations fournies par le Baromètre du tourisme mondial et le Tableau de bord de données d'ONU Tourisme.

Point 4 b) de l'ordre du jour
Exécution du programme général de travail pour 2024-2025
[documents CE/124/4(b) rev.1 et CE/124/PBC30]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution durant la période allant de mai à septembre 2025 du programme général de travail de l'Organisation pour 2024-2025,

1. *Prend note* des activités mises en œuvre et des principales réalisations au cours de la période ;
2. *Se réjouit* que le tourisme figure parmi les secteurs au centre de l'attention à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques COP30 se tenant à Belém (Brésil) en novembre 2025 ;
3. *Autorise* l'utilisation du nom et de l'emblème d'ONU Tourisme dont la liste est reproduite à l'Annexe I du document CE/124/4(b) rev.1 ;
4. *Approuve* le mandat du Comité technique du Code international de protection des touristes tel qu'exposé à l'Annexe II du document CE/124/4(b) rev.1 ;

Ayant pris connaissance du rapport du Comité du programme et du budget (CE/124/PBC30),

5. *Fait sienne* la proposition de l'Arabie saoudite relative au mandat confié à l'Organisation dans le domaine des statistiques du tourisme ; et
6. *La soumet* à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du projet de programme de travail pour 2026-2027 avec la rédaction suivante :

« *Rappelant* les paragraphes 11 et 13 de la décision 3(CXXIII) du Conseil exécutif concernant le mandat confié à l'Organisation à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine des statistiques du tourisme,

Encourage vivement le Secrétaire général à renforcer les ressources de l'Organisation dans le domaine des statistiques du tourisme, en constituant les provisions nécessaires ou en mobilisant les contributions volontaires nécessaires, avec pour objectifs de : 1) réaffirmer la position de l'Organisation en tant que source faisant autorité à l'échelle mondiale de statistiques du tourisme exactes, ponctuelles et exhaustives, 2) actualiser les Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme (RIST) et le Compte satellite du tourisme (CST) en concertation étroite avec la communauté statistique internationale, et 3) aider les États membres à assurer la production, la diffusion et l'utilisation efficaces de données de grande qualité et comparables sur le tourisme, notamment la mesure de la durabilité du tourisme, conformément au mandat confié à l'Organisation à l'échelle du système des Nations Unies ; »

Point 4 c) de l'ordre du jour
Situation financière de l'Organisation
[documents A/26/4(c), A/26/4(c) Add.1 et CE/124/PBC30]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les rapports,

1. *Prend note avec reconnaissance* des informations exhaustives figurant dans le document A/26/4(c), ses différentes parties et ses annexes et le rapport du Comité du programme et du budget (CE/124/PBC30) ;

I. Clôture des états financiers vérifiés de la vingt-quatrième période financière (2022-2023)

2. *Rappelle* sa décision CE/DEC/4(CXXIII) invitant l'Assemblée générale à entériner les décisions CE/DEC/4(CXIX) et CE/DEC/4(CXXI) du Conseil exécutif sur l'approbation des états financiers vérifiés d'ONU Tourisme des exercices 2022 et 2023, respectivement ;
3. *Invite* l'Assemblée générale à approuver le Rapport financier d'ONU Tourisme des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023, respectivement, ainsi que les États financiers vérifiés d'ONU Tourisme de la vingt-quatrième période financière (2022-2023), le solde de trésorerie budgétaire du budget ordinaire et la situation du Fonds de roulement pour la même période ;

II. Rapport financier d'ONU Tourisme de la période terminée le 30 septembre 2025

4. *Approuve*, tels qu'ils sont présentés :
 - a) les crédits révisés du budget ordinaire au 30 septembre 2025 [voir A/26/4(c) Add.1], en notant que sur les 104 postes approuvés de fonctionnaires relevant du budget ordinaire, 24 ne sont pas budgétisés pendant la période biennale 2024-2025,
 - b) la mise à jour du plan des recettes et des dépenses du budget ordinaire de l'exercice financier 2025 présentée par le Secrétaire général au 30 septembre 2025 [voir A/26/4(c) Add.1], en notant que des virements budgétaires des catégories du personnel fonctionnaire vers les catégories autres que celles du personnel fonctionnaire et entre sections (programmes) et entre parties (grands programmes) peuvent être requis, et autorise le Secrétaire général à les faire au besoin dans la limite des crédits approuvés,
 - c) les contributions volontaires et en nature reçues pour la réalisation des projets correspondants de la période allant jusqu'au 30 septembre 2025 [voir A/26/4(c) Add.1], ainsi que l'allocation exceptionnelle des soldes non dépensés à l'achèvement de projets financés par des contributions volontaires, d'un montant de 10 700 EUR, à un autre projet,
 - d) les projets de cofinancement par des contributions d'ONU Tourisme et de donateurs et les variations des comptes des coûts d'appui aux projets et des projets d'initiatives au cours de la période s'étant terminée le 30 septembre 2025 [voir A/26/4(c) Add.1] ;

5. *Prend note avec satisfaction* de la présentation d'états intermédiaires provisoires non vérifiés de la situation financière d'ONU Tourisme au 30 septembre 2025 et de la performance financière d'ONU Tourisme de la période terminée le 30 septembre 2025 [voir A/26/4(c) Add.1] ;
6. *Félicite* le Secrétaire général pour les contributions volontaires recueillies pendant la période terminée le 30 septembre 2025 ;
7. *Remercie* les Membres ayant consenti les efforts nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations financières, prie instamment les Membres n'ayant pas encore honoré leurs obligations financières de faire le nécessaire pour régler leurs contributions de 2025 et rappelle aux Membres de régler leurs contributions dans les délais stipulés à l'article 7.2 du Règlement financier ;
8. *Appuie* le travail de relance du Secrétaire général en vue d'obtenir le règlement des contributions de l'année en cours et d'arriérés de contributions à l'appui du programme de travail de l'Organisation ; et

III. Élection du Commissaire aux comptes pour 2026-2027

9. *Recommande* que l'Assemblée générale désigne l'Espagne Commissaire aux comptes pour la période 2026-2027 aux fins de l'audit externe des états financiers d'ONU Tourisme des exercices se terminant le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2026.

Point 4 d) de l'ordre du jour
Rapport sur les ressources humaines
[document A/26/4(d)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur les ressources humaines A/26/4(d),

1. *Prend note* des informations sur les ressources humaines de l'Organisation ;
2. *Appuie* la proposition de faire passer de P.4 à P.5 le poste de Responsable du département Éthique, culture et responsabilité sociale ;
3. *Prie très instamment* les États membres de se porter candidats pour siéger au Comité des pensions du personnel d'ONU Tourisme pendant la période biennale 2026-2027 pour désignation par l'Assemblée générale ;
4. *Prend note* des activités, des priorités, des préoccupations et des recommandations de l'Association du personnel d'ONU Tourisme telles qu'elles sont consignées dans son rapport sur la période allant de mars 2024 à septembre 2025 ; et
5. *Encourage* le Secrétaire général :
 - a) À appuyer un dialogue structuré et les consultations avec le personnel, permettant une transition organisationnelle fluide,
 - b) À promouvoir une direction plus équilibrée pour assurer un recrutement équitable,
 - c) À recommander de faire clairement la distinction entre projets temporaires et fonctions essentielles permanentes de l'Organisation, et
 - d) À dresser un plan concret de renforcement de la formation et de perfectionnement des compétences du personnel.

Point 4 e) de l'ordre du jour
Projet de programme de travail et budget pour 2026-2027
[documents A/26/4(e) I, A/26/4(e) I RC-1, A/26/4(e) II et CE/124/PBC30]

Le Conseil exécutif,

Rappelant ses décisions 3(CXXIII) et 4(CXXIII),

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le projet de programme de travail pour 2026-2027 [document A/26/4(e) I] et le rapport sur les initiatives phares,

1. *Remercie* le Secrétaire général pour le vaste processus de consultation avec les Membres aux fins de la préparation du projet de programme de travail et budget ;
2. *Invite* les membres d'ONU Tourisme et les partenaires à s'associer aux initiatives phares, sur une base volontaire, pour renforcer encore plus le programme de travail de l'Organisation ;

Ayant examiné le projet de budget pour la période 2026-2027 [document A/26/4(e) II],

3. *Prend note avec satisfaction et gratitude* de la présentation d'informations détaillées et d'analyses fondées sur des données factuelles concernant les différents scénarios pour le projet de budget ordinaire 2026-2027 ;

Ayant pris connaissance du rapport du Comité du programme et du budget (CE/124/PBC30),

Ayant tenu un vote,

4. *Donne son aval* au projet de budget ordinaire de l'Organisation pour la période 2026-2027, suivant le scénario C de 2 % d'augmentation des contributions statutaires, pour un montant total de 34 193 000 EUR (16 923 000 EUR en 2026 et 17 270 000 EUR en 2027) et autorise le Secrétaire général à l'exécuter comme proposé en fonction des montants recouvrés ;
5. *Donne son aval également* à ce que les recettes budgétaires approuvées pour la prochaine période biennale, suivant le scénario C, soient apportées par les contributions des Membres effectifs et associés à concurrence de 14 902 000 EUR pour 2026 et de 15 225 000 EUR pour 2027 (montants arrondis) et que le solde restant à financer soit couvert par les contributions des Membres affiliés, avec les ajustements nécessaires découlant de toute variation du nombre de Membres affiliés, et les autres sources de financement proposées dans ce document ;
6. *Appuie* le barème de contributions proposé pour 2026-2027 suivant le scénario C (Annexe I.3) ;
7. *Félicite* le Secrétaire général d'avoir obtenu 241 % d'augmentation des contributions volontaires ces dernières années, pour atteindre 11 350 641 EUR en 2024, grâce aux efforts stratégiques et fructueux d'expansion et de mobilisation de ressources ; et
8. *Appuie en outre* la proposition du Secrétaire général relative aux contributions fixées pour les Membres affiliés suivant le scénario C notamment leur allocation, la fin des abattements pour des Membres spécifiques (membres de TedQual) et l'allocation du montant des frais de dossier à acquitter par les nouveaux Membres affiliés entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2026 (Annexe I.13).

Point 4 f) de l'ordre du jour
Membres de l'Organisation
[documents A/26/6(a) rev.1, A/26/6(b) rev.2 et CE/124/CMAM/8]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport présentant un point de situation concernant les membres de l'Organisation (Membres effectifs et Membres affiliés) et le rapport de la huitième réunion du Comité des questions relatives au collectif des Membres affiliés,

1. *Prend note* de la candidature de Saint-Kitts-et-Nevis pour être membre de l'Organisation ;
2. *Décide* d'admettre à titre provisoire comme Membres affiliés les entités recommandées par le Comité des questions relatives au collectif des Membres affiliés dans le rapport CMAM/8/2025, sous réserve de la ratification par l'Assemblée générale ;

Ayant examiné le rapport dans le document A/26/6(b) rev.2 transmis par le Secrétaire général fournissant des informations à jour sur les Membres visés par les dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts,

3. *Entérine* les plans de paiement présentés par les Membres effectifs Burundi, Éthiopie et Mauritanie ;
4. *Recommande* à l'Assemblée générale :
 - a) De décider de continuer d'appliquer la mesure de suspension des droits et des privilèges prévue à l'article 34 des Statuts en vertu de la résolution A/RES/217(VII) paragraphe 1 a) et b) et/ou au paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts aux Membres énumérés à l'Annexe II.A, s'ils ne sont pas parvenus à un accord avec le Secrétaire général sur un plan de paiement de leurs arriérés ;
 - b) De décider, étant donné leur respect des plans de paiement convenus au cours de la période considérée dans ce document, de renouveler l'exemption temporaire des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts et/ou de l'article 34 des Statuts aux Membres effectifs Cambodge, Gambie, Iraq, Kirghizistan, Malawi, République démocratique populaire lao, Turkménistan, Uruguay et Venezuela ;
 - c) De ratifier les plans de paiement présentés et d'accorder l'exemption temporaire des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts et de l'article 34 des Statuts aux Membres effectifs Sierra Leone et République arabe syrienne, comme appuyé par le Conseil exécutif à ses cent vingt-deuxième et cent vingt et unième sessions, respectivement, ainsi qu'au Burundi, à l'Éthiopie et à la Mauritanie, comme entériné plus haut ;
 - d) De prendre note de la communication officielle du Membre effectif Libéria, expliquant les circonstances indépendantes de sa volonté qui ont empêché le pays d'honorer ses obligations financières envers l'Organisation, et sait gré au Libéria d'être disposé à régler ses arriérés au moyen d'un plan de paiement approprié ;
 - e) D'accorder au Libéria une exemption temporaire des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts et de l'article 34 des Statuts, conformément à la résolution A/RES/162(VI) de l'Assemblée générale, étant entendu que ces dispositions



seront réappliquées au Libéria s'il ne présente pas de plan de paiement aux fins du règlement de ses arriérés d'ici le 31 mars 2026 ;

- f) De décider également de maintenir l'exemption temporaire des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts pour le Membre effectif Ouganda, ainsi que pour le Membre affilié Adventure Travel and Trade Association (ATTA), étant entendu que ces dispositions seront réappliquées à ces Membres s'ils ne sont pas à jour de leurs plans de paiement d'ici le 1^{er} avril 2026 ;
 - g) De noter avec satisfaction qu'Antigua-et-Barbuda, la Barbade, le Burkina Faso, la Guinée équatoriale, la Libye et le Pakistan ne sont plus sous le coup des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement et/ou de l'article 34 des Statuts, étant donné qu'ils ont réduit en partie ou en totalité leurs arriérés de contributions ; et
 - h) D'établir les conditions suivantes pour les Membres demandant l'exemption temporaire des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts et proposant des plans de paiement pour régler leurs arriérés par versements échelonnés :
 - i) régler la contribution de l'année en cours avant la session de l'Assemblée générale qui examine leur cas, et ii) respecter strictement le plan convenu pour le règlement des arriérés ; et
5. *Demande* au Secrétaire général de faire rapport aux organes directeurs sur l'application des résolutions de l'Assemblée sur ces questions et le respect par les Membres des accords ayant été conclus afin de décider s'il y a lieu de maintenir l'exemption temporaire des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts ou de leur appliquer de nouveau ces dispositions s'ils n'ont pas rempli leurs engagements.

Point 5 de l'ordre du jour
Rapport sur les bureaux régionaux et thématiques
(document A/26/8 rev.1)

Le Conseil exécutif,

Rappelant ses décisions [6\(CXXI\)](#), [6\(CXXII\)](#) et [7\(CXXIII\)](#),

Ayant examiné le rapport de situation en ce qui concerne les bureaux régionaux et thématiques et le rapport final du groupe de travail (A/26/8 rev.1),

1. *Remercie* les membres du groupe de travail, son Président, son Vice-Président et le secrétariat pour l'ensemble des travaux réalisés et prend note de ses activités ayant trait au passage en revue du Cadre juridique et opérationnel régissant les bureaux d'ONU Tourisme ;
2. *Approuve* le rapport avec la recommandation relative au Cadre juridique et opérationnel régissant les bureaux d'ONU Tourisme formulée par le groupe de travail pour améliorer le Cadre juridique et opérationnel aux fins de la sélection et de l'établissement de bureaux régionaux et thématiques, qu'il soumet à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session pour examen ;
3. *Approuve en outre* la version révisée du Cadre juridique et opérationnel aux fins de la sélection et de l'établissement de bureaux régionaux et thématiques, qu'il soumet à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session pour approbation ;
4. *Considère* le mandat du groupe de travail terminé ;
5. *Encourage* le Gouvernement marocain à achever toutes les procédures restantes requises pour permettre l'entrée en vigueur de l'accord de siège en vue de l'établissement du Bureau thématique sur l'innovation pour l'Afrique à Rabat ;
6. *Prend note* de l'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et la République orientale de l'Uruguay portant sur le statut juridique provisoire de l'Observatoire du droit du tourisme pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
7. *Prend note* de l'accord entre la République d'Ouzbékistan et l'Organisation mondiale du tourisme relatif à l'établissement du Bureau thématique pour le tourisme le long de la Route de la soie à Samarcande ;
8. *Encourage* le secrétariat à poursuivre plus avant le processus de consultation et de négociation avec le Gouvernement ouzbek concernant les conditions financières et administratives requises en vue de l'établissement du Bureau thématique pour le tourisme le long de la Route de la soie à Samarcande conformément au cadre juridique et opérationnel adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 740(XXIV) ;
9. *Accueille favorablement* la proposition du Gouvernement chinois visant à établir à Shanghai un Bureau régional conformément aux exigences énoncées dans le cadre juridique et opérationnel aux fins de l'établissement de bureaux régionaux d'ONU Tourisme ayant été adopté par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 740(XXIV) ;

10. *Prend note* des observations reçues au secrétariat de la part des membres de la Commission pour l'Asie de l'Est et le Pacifique (CAP) et de la Commission pour l'Asie du Sud (CSA) ;
11. *Appuie* la proposition du Gouvernement chinois et recommande à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session d'approuver l'établissement d'un bureau régional à Shanghai sous réserve de discussions ultérieures aux réunions CAP-CSA sur les rôles du Bureau régional en Chine et du Bureau d'appui régional au Japon, étant donné que la candidature de la Chine se conforme au Cadre juridique et opérationnel régissant les bureaux d'ONU Tourisme ;
12. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte des résultats de ces discussions ;
13. *Recommande* à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session d'approuver, à titre provisoire, les arrangements entre l'Agence japonaise du tourisme et l'Organisation mondiale du tourisme concernant le cadre juridique et opérationnel du Bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique ; et
14. *Demande* au secrétariat de lui rendre compte des négociations avec le Gouvernement japonais dans le cadre du processus de réforme du Bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique conformément aux conditions et critères applicables aux entités de catégorie I en application du mandat donné par l'Assemblée générale dans sa résolution 656(XXI), en vue de sa pleine intégration au cadre juridique et institutionnel d'ONU Tourisme.

Point 6 de l'ordre du jour
Désignation des pays hôtes pour la Journée mondiale du tourisme 2026 et 2027
(document A/26/13)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport soumis par le Secrétaire général sur la célébration de la Journée mondiale du tourisme en 2024 et en 2025,

1. *Exprime sa gratitude* aux gouvernements de la Géorgie et de la Malaisie qui ont accueilli les célébrations officielles de la Journée mondiale du tourisme en 2024 et en 2025, respectivement ;
et

Ayant pris connaissance des pays hôtes proposés par la Commission régionale pour les Amériques et par la Commission régionale pour l'Afrique et des thèmes proposés par la cent vingt-troisième session du Conseil exécutif dans sa décision 10(CXXIII) pour les deux prochaines éditions de la Journée mondiale du tourisme,

Rappelant que les États membres souhaitant accueillir les célébrations de la Journée mondiale du tourisme sont tenus d'assurer les conditions prévues par le modèle d'accord adopté en vertu de la résolution 662(XXI),

2. *Recommande* à l'Assemblée générale de désigner les pays suivants pour accueillir les célébrations officielles de la Journée mondiale du tourisme en 2026 et en 2027, avec pour thèmes respectifs :

2026 El Salvador : « Le numérique et l'intelligence artificielle pour repenser le tourisme »

2027 Cabo Verde : « Transformer le tourisme grâce à l'éducation ».

CE/DEC/11(CXXIV)

Point 7 de l'ordre du jour
Rapport sur les activités du Conseil exécutif à l'Assemblée générale
(document A/26/9)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le projet de rapport sur ses activités à l'Assemblée générale,

Décide de le soumettre à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session comme document A/26/9.

Point 8 de l'ordre du jour

Proposition de la République dominicaine : institutionnalisation du sommet d'ONU Tourisme pour l'Afrique et les Amériques (CAM-CAF) et création d'un mécanisme de coopération Sud-Sud

(document A/26/15 rev.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance de la proposition,

1. *Fait sienne* la proposition de la République dominicaine relative à l'institutionnalisation du sommet d'ONU Tourisme pour l'Afrique et les Amériques (CAM-CAF) et la création d'un mécanisme de coopération Sud-Sud ; et
2. La *soumet* à l'Assemblée générale pour approbation.

Point 9 de l'ordre du jour
Déclaration de Riyad sur l'avenir du tourisme
(document A/26/17 rev.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport consacré à la Déclaration de Riyad sur l'avenir du tourisme,

1. *Prend note* de la Déclaration de Riyad sur l'avenir du tourisme et, en particulier, des directives qui y sont énoncées en ce qui concerne les suites à donner au Rapport relatif à l'impact de l'IA sur le tourisme et son guide de recommandations, la préparation d'un cadre mondial de maturité ou indice pour l'IA et le tourisme, l'adoption et l'utilisation par les États membres du Rapport relatif à l'impact de l'IA sur le tourisme et son guide de recommandations et l'élaboration d'une Feuille de route stratégique sur l'avenir du tourisme ;
2. *Prend note* des réserves exprimées par l'Argentine au sujet des paragraphes de la Déclaration relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable ;
3. *Appuie* la Déclaration de Riyad sur l'avenir du tourisme pour adoption par l'Assemblée générale ;
4. *Note* que la Feuille de route stratégique sur l'avenir du tourisme n'est pas prévue au budget ordinaire de la période biennale 2026-2027 et que son élaboration est sous réserve de recevoir des ressources extrabudgétaires ; et
5. *Recommande* à l'Assemblée générale d'inviter les Membres à apporter des contributions sous forme de ressources financières et en nature pour financer l'élaboration de la Feuille de route stratégique sur l'avenir du tourisme.
